

M@RELÈVE GAZ NATUREL⁽¹⁾

Vous êtes assuré d'être facturé au plus près de vos consommations de gaz naturel

**J'agis
avec
ENGIE**

Le service



Un budget gaz naturel parfaitement suivi : fini les factures estimées !

Avec M@ Relève, c'est vous qui transmettez l'index de votre consommation de gaz naturel qui sert de base à votre facturation, sous réserve d'un contrôle de cohérence. Vous recevez **6 factures de gaz naturel** dans l'année.

Les avantages



Un service facile à gérer :

une transmission en ligne de vos relevés d'index⁽²⁾ (4 fois par an) via votre Espace Client par Internet.



Un service pratique :

un e-mail vous indique la période pour nous transmettre votre prochaine relève.



Un service gratuit.

Vous n'avez plus de frais d'envoi du règlement.

LES MODALITÉS PRATIQUES

Comment
souscrire à
ce service
gratuit ?

M@ Relève est un e-service.

Pour y souscrire, vous devez avoir au préalable activé votre Espace Client sur notre site Internet, à l'adresse **espaceclient.pro.engie.fr**.

Puis il vous suffit d'accéder à votre Espace Client, puis à la rubrique « Contrats et Services ».

Rythme de facturation :

Vous allez recevoir 6 factures de gaz naturel dans l'année, basées sur votre auto-relève.

- 2 factures successives basées sur votre index auto-relève, transmis via le service M@relève
- 1 facture basée sur votre auto-relève (index à transmettre au gestionnaire de réseau GrDF)
- 2 factures successives basées sur votre index auto-relève, transmis via le service M@relève
- 1 facture basée sur votre auto-relève (index à transmettre au gestionnaire de réseau GrDF)

* Ce service ne vous concerne pas si vous êtes équipés d'un compteur communicant Gaz.

(1) Ce service ne vous concerne pas si vous êtes mensualisé.

(2) L'index que vous nous communiquez est utilisé pour établir votre facture sous réserve d'un contrôle de cohérence.

Que se passe-t-il si je ne peux pas vous transmettre mon auto-relève à temps ?

Rassurez-vous : dans ce cas, nous établissons votre facture à partir d'une consommation estimée. Toutefois si, lorsque vous recevez cette facture, vous n'êtes pas d'accord avec l'estimation, vous disposez de 10 jours, maximum, suivant son émission pour demander une facture rectificative basée sur votre propre auto-relevé.

C'est très simple à gérer : tout se passe en ligne (onglet « Contestation de M@ Relève » dans la rubrique « Relève et factures » de votre Espace Client).